Cette communication publicitaire est exclusivement destinée aux clients professionnels en France et en Suisse, merci de ne pas redistribuer. Les investisseurs devraient lire les documents légaux avant d'investir.

A partir de 30 septembre 2026

Invesco Global Clean Energy UCITS ETF Dist

GCED

Objectif du fonds

Invesco Global Clean Energy UCITS ETF Dist a pour objectif de fournir, à la hausse comme à la baisse, la performance de Rendement net total de WilderHill New Energy Global Innovation Index, moins les frais.

Un investissement dans ce fonds est une acquisition de parts dans un fonds indiciel géré passivement, plutôt que dans les actifs sous-jacents détenus par le fonds.

Informations sur les ETF

Date de lancement du fonds	01 mars 2021
Date de lancement de la classe d'actions	01 mars 2021
Frais courants [1]	0,60% p.a.
Devise de base du fonds	USD
Devise de la classe d'actions	USD
Devise couverte	Non
Indice	Wilderhill New Energy Global Innovation Index (USD)
Devise de l'Indice	USD
Ticker Bloomberg de l'indice	NEXUSN
Méthode de réplication	Physique
Conformité avec les OPCVM	Oui
Umbrella fonds	Invesco Markets II plc
Gestionnaire d'investissements	Invesco Capital Management LLC
Domicile	Irlande
Traitement des dividende	Distribution
Calendrier des dividende	Trimestrielle
Code ISIN	IE00BLRB0028
WKN	A2QGZW
VALOR	58080199
SEDOL	BNC5TB7
Ticker Bloomberg	G1CD GY
Actif sous gestion	USD 108,22m
NAV par action	USD 21,95
Actions en circulation	209.197
Rendement de la distribution	1,06%
Classification SFDR	Article 9

Indicateur de risque

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

[1] Les frais courants comprennent les frais de gestion, de garde et d'administration mais excluent les frais de transaction. Les coûts peuvent augmenter ou diminuer, cela est dû aux fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents légaux pour plus d'informations sur les coûts.

Risques d'investissement

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements, ainsi que les revenus en découlant, vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations des taux de change. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité de leur apport. Une large part de ce compartiment étant investie dans des pays moins développés, les investisseurs doivent être prêts à accepter un niveau de risque plus élevé que s'il s'agissait d'un ETF investissant uniquement dans les marchés développés. Ce fonds investissant principalement dans des sociétés de faible envergure, les investisseurs doivent accepter un degré de risque plus élevé que pour un Fonds indiciel coté (ETF) au profil d'investissement plus large. Le Fonds peut être exposé au risque que l'emprunteur manque à son obligation de restituer les titres à la fin de la période de prêt et de ne pas être en mesure de vendre la garantie qui lui a été fournie si l'emprunteur fait défaut. La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être sensible à un certain nombre de facteurs, notamment les activités et les résultats de l'émetteur, ainsi que la conjoncture économique et les conditions du marché générales et régionales. Ce qui peut se traduire par des fluctuations de la valeur du Fonds. La performance du Fonds peut être pénalisée par les fluctuations des taux de change entre sa devise de référence et les devises auxquelles il est exposé. Les investissements dans le secteur des énergies propres sont considérablement exposés aux tendances d'investissement axées sur les facteurs environnementaux et peuvent être sensibles à la réglementation gouvernementale et aux implications fiscales liées aux critères ESG.

A propos de l'indice

Le WilderHill New Energy Global Innovation Index est conçu pour répliquer la performance des entreprises mondiales dont les technologies innovantes se concentrent sur la production et l'utilisation d'énergie plus propre, la conservation, l'efficacité et l'avancement des énergies renouvelables. Il est principalement composé d'entreprises axées sur l'éolien, le solaire, les biocarburants, l'hydroélectricité, les vagues, les marées, la géothermie et d'autres secteurs de l'énergie renouvelable. Également incluses dans l'indice, les entreprises en lien avec la conversion d'énergie, le stockage, la conservation, l'efficacité, la réduction du bilan carbone et des gaz à effet de serre, le contrôle de la pollution, l'hydrogène et les piles à combustible. L'indice est rebalancé tous les trimestres.

Les performances passées ne sauraient présager des performances futures.

Performance de l'indice, % de croissance depuis la création de l'indice

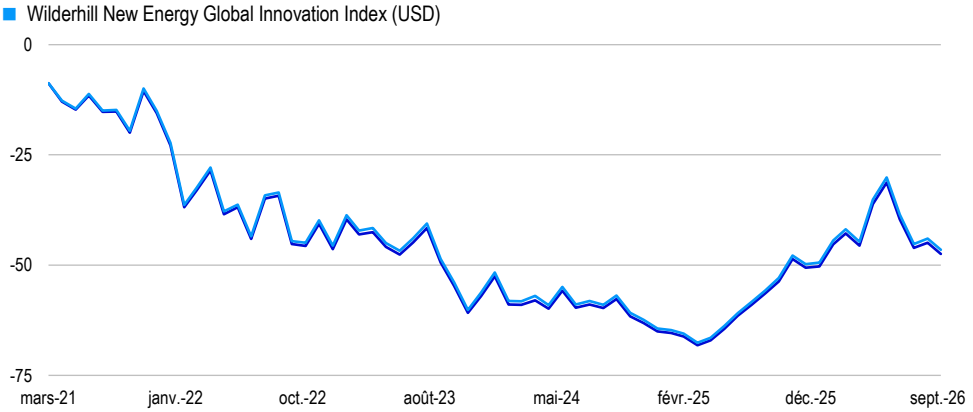

Performance cumulée au 30 septembre 2026 (%)

	1Y	3Y	5Y	10Y	Date de création
ETF	13,39	15,92	-34,41	-	-47,48
Indice	13,57	15,94	-33,60	-	-46,55

Performance calendaire (%)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
ETF	42,28	-26,37	-11,45	-30,49	-	-	-	-	-	-
Indice	41,86	-26,32	-11,13	-29,97	-	-	-	-	-	-

Performance sur 12 mois glissants (%)

	09.25 09.26	09.24 09.25	09.23 09.24	09.22 09.23	09.21 09.22	09.20 09.21	09.19 09.20	09.18 09.19	09.17 09.18	09.16 09.17
ETF	13,39	9,59	-6,72	-17,31	-31,57	-	-	-	-	-
Indice	13,57	9,21	-6,52	-16,90	-31,08	-	-	-	-	-

Source : Invesco, Bloomberg L.P., FactSet. La performance de l'indice/indice de référence est indiquée dans la devise de l'indice/indice. La performance des ETF indiquée est calculée par rapport à la valeur liquidative, y compris les revenus nets réinvestis et déduction faite des charges courantes et des coûts de transaction du portefeuille, en USD. Les chiffres ne reflètent pas le cours réel des actions, l'impact de l'écart entre l'offre et la demande ou les commissions des courtiers. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La performance de la la valeur liquidative de l'ETF diffère de celle de l'indice en raison des frais courants et des coûts de transaction du portefeuille et du fait que l'ETF ne détient pas nécessairement toujours tous les titres de l'indice dans leur pondération respective. Cet ETF ne facture pas de frais d'entrée.

Allocation géographique (%)

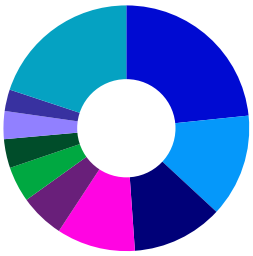

États Unis	23,4
Chine	13,6
Taïwan	12,0
Corée du Sud	10,4
Japon	5,9
Espagne	4,7
Allemagne	3,8
France	3,7
Italie	2,8
Autres	19,9

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Allocation sectorielle (%)

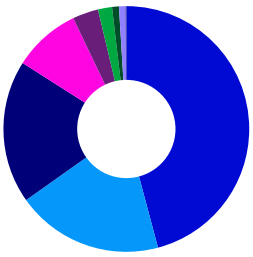

Industrie	45,9
Services publiques	19,3
Technologie	18,8
Produits de consommation non courante	8,9
Matériaux	3,4
Énergie	1,9
Produits de consommation courante	0,9
Services financiers	0,8
Liquidités et/ou dérivés	0,1

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Top expositions (%) (Total des positions: 110)

Nom	Poids
Lotte Energy Materials Corp KRW500	1,27
DOOSAN FUEL CELL CO LTD KRW100	1,25
BLOOM ENERGY CORP- A USD0.0001	1,20
TAMURA CORP NPV	1,14
CS WIND CORP KRW500	1,13
VERBUND AG NPV	1,12
J&V ENERGY TECH TWD 10.000000000	1,12
NIBE INDUSTRIER AB SEK NPV	1,12
SINO-AMERICAN SILICON PRODUC TWD10	1,10
TOYO TANSO CO LTD NPV	1,04

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Veuillez consulter le site etf.invesco.com pour obtenir des renseignements sur les positions des ETP. Les positions sont susceptibles d'être modifiées.

Informations importantes

Cette communication publicitaire est réservée exclusivement aux investisseurs professionnels en France et en Suisse. Elle n'est pas destinée et ne doit pas être distribuée au public.

Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invesco.com/ie-manco/en/home.html. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre une quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication.

Les parts ou actions de l'ETF UCITS acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'ETF UCITS. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi être amenés à supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative applicable lorsqu'ils achètent des parts ou actions et reçoivent moins que la valeur liquidative applicable à la revente.

L'INDICE WILDERHILL NEW ENERGY GLOBAL INNOVATION EST PUBLIÉ ET SPONSORISÉ PAR WILDERHILL NEW ENERGY FINANCE, LLC (« WILDERHILL ») ET CALCULÉ ET PUBLIÉ PAR SOLACTIVE AG. NI INVESCO NI LE FONDS INVESCO GLOBAL CLEAN ENERGY UCITS ETF BASÉ SUR L'INDICE WILDERHILL NEW ENERGY GLOBAL INNOVATION N'EST FINANCÉ, ENDOSSÉ, VENDU OU PROMU PAR WILDERHILL OU SOLACTIVE AG. DE MÊME, WILDERHILL ET SOLACTIVE AG NE SAURAIENT FAIRE VALOIR L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS LE PRODUIT.

Toutes les catégories d'actions de ce fonds peuvent ne pas être disponibles à la vente au public dans toutes les juridictions et toutes les catégories d'actions ne sont pas identiques et ne conviennent pas nécessairement à tous les investisseurs.

Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consultez le prospectus à jour.

Toute décision d'investissement doit prendre en compte toutes les caractéristiques du fonds telles que décrites dans les documents juridiques. Pour les aspects liés à la durabilité, veuillez vous référer à: https://www.invescomanagementcompany.ie/dub-manco

L'offre du Fonds en Suisse s'adresse à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 CISA. Le représentant et le banquier domiciliataire en Suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16 8002 Zürich. Le prospectus, le Document d'informations clés, les rapports financiers et les statuts de la société peuvent être obtenus gratuitement du représentant. Les ETF sont domiciliés en Irlande.

Ce matériel a été communiqué par Invesco Investment Management Limited, 4th Floor, The Observatory, 7-11 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 VC42, Irelande et en Suisse par Invesco Asset Management (Schweiz) AG, Talacker 34, 8001 Zurich, Suisse.

Glossaire

Indice de référence: Un indice par rapport auquel l'ETF est mesuré, en termes de performance relative, de risque et d'autres comparaisons utiles.

Rendement de la distribution: Le rendement des distributions est une mesure des flux de trésorerie versés. Il s'agit de la somme des distributions sur 12 mois divisée par la Net Asset Value (NAV) du fonds.

ESG: Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, c'est-à-dire les 3 facteurs clés d'évaluation de la durabilité et de l'impact sociétal d'une entreprise.

ETF: Fonds indiciel coté en bourse (« Exchange Traded Fund »). Catégorie de fonds négociés sur une bourse de valeurs à l'image des actions ordinaires. Les ETF peuvent être achetés et vendus durant les horaires de négociation, à l'image des actions ordinaires, alors que d'autres catégories de fonds sont valorisées une seule fois par jour.

Facteurs: Une approche d'investissement qui cherche à identifier et à investir dans des titres qui présentent certaines caractéristiques quantifiables. Les exemples courants de facteurs comprennent la valeur, la qualité et le momentum. Une stratégie factorielle peut viser un seul facteur ou combiner plusieurs facteurs.

Avec couverture: Le résultat escompté est de réduire l'exposition du portefeuille à un risque spécifique, tel que le risque de fluctuation entre les taux de change des devises ("couverture de change").

Réplication physique: Les fonds physiques investissent directement dans les composants de l'indice de référence.

Méthode de réplication: Stratégie employée par le fonds pour atteindre son objectif.

OPCVM: Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cadre réglementaire européen pour un véhicule d'investissement qui peut être commercialisé dans l'Union européenne.

Supplément ESG
Au 30 septembre 2026

Article 6 SFDR (publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)
Afin de satisfaire aux exigences de l'article 6 du SFDR, nous avons publié des informations sur les risques liés au développement durable dans l'addendum au prospectus disponible sur etf.invesco.com.

Article 9 SFDR
La réduction des émissions de carbone figure parmi les objectifs de ce fonds, qui relève de l'Article 9 du règlement SFDR. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Prospectus et la méthodologie du fournisseur d'indice disponibles sur etf.invesco.com

Informations importantes
Les informations présentées dans cette section sont fournies à titre purement illustratif et visent à vous aider à mieux comprendre les risques et opportunités potentiels à long terme liés à vos investissements. La fourniture de ces informations n'indique pas comment, ni même si, les facteurs ESG seront intégrés au fonds. Sauf indication contraire dans les documents juridiques d'offre, les informations ESG présentées dans ce document ne modifient ni l'objectif ni la politique d'investissement du fonds et ne restreignent pas son univers d'investissement. Toutes les données relatives aux critères ESG, aux émissions de carbone et à l'exposition à certaines activités commerciales proviennent de MSCI ESG Research. Pour évaluer le profil ESG, le fonds ou l'indice doit comporter au moins 10 titres ou composants, et au moins 65 % de la pondération du fonds doit être couverte par MSCI ESG Research. Pour plus de détails, veuillez consulter la méthodologie de MSCI sur www.msci.com. Les notations peuvent varier d'une agence de notation à une autre. Une notation peut évoluer au fil du temps et ne constitue pas une garantie des performances futures du fonds.

Profil ESG[1]	Fonds
Notation Fonds ESG (AAA-CCC)	A
Score qualité ESG (0-10)	6,7
Score pilier Environnement	6,5
Score pilier Sociale	4,8
Score pilier Gouvernance	5,9
Couverture ESG %	89,7

Empreinte carbone[1]	Fonds
Émissions périmètre 1 (tonnes CO_2e)	3 437,0
Émissions périmètre 2 (tonnes CO_2e)	3 795,5
Intensité carbone totale (tonnes CO_2e/USUSD M)	118,3
Intensité carbonique moyenne pondérée (tonnes CO_2e/USUSD M)	130,9

Distribution des notations MSCI ESG[1]
Elle indique la répartition des notations ESG dans l'ensemble du fonds , de AAA (la meilleure) à CCC (la pire).

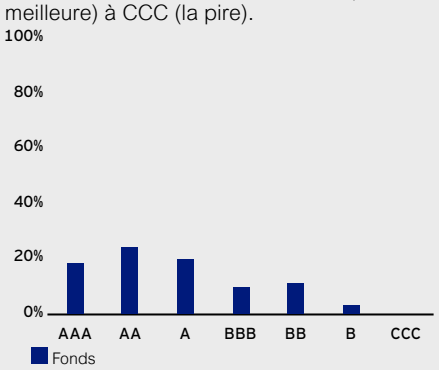

Dynamique de tendance ESG[1]
Le pourcentage d'entreprises détenues par le fonds ou l'indice dont la notation ESG s'est améliorée (positive), n'a pas changé (stable) ou s'est détériorée (négative) depuis la précédente notation.

Tendance	Fonds
Positive	23,0%
Stable	63,0%
Négative	14,1%
Sans notation	-

Gouvernance d'entreprise	Fonds
l'Indépendance du conseil d'administration	48,1%
Femmes directeurs	20,4%

Filtrage et exclusion des entreprises	Fonds
Violations du Pacte mondial des Nations unies	-
Armes à feu civiles	-
Armes controversées	-
Armes conventionnelles	-
Armes nucléaires	-
Tabac	-
Charbon thermique	0,8%
Sables bitumineux	-
Cannabis à usage récréatif	-

Distribution notation ESG par secteur[1,2]	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	NR
Services de communication	-	-	-	-	-	-	-	-
Consommation discrétionnaire	1,6%	2,6%	1,6%	0,7%	-	-	-	-
Consommation de base	-	0,9%	-	-	-	-	-	-
Énergie	-	1,0%	-	-	0,9%	-	-	-
Services financiers	-	0,8%	-	-	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	6,5%	8,1%	8,6%	6,4%	4,2%	1,9%	1,0%	-
Technologie	0,8%	5,7%	3,5%	1,3%	2,5%	-	-	-
Matériaux	0,9%	-	1,6%	0,9%	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Services publiques	9,4%	3,7%	1,7%	0,8%	0,9%	-	-	-
Autre	-	1,8%	3,1%	-	2,8%	1,5%	-	10,2%

Glossaire

Notation ESG des Fonds MSCI : La notation ESG du fonds est conçue pour évaluer la résistance de l'ensemble des avoirs du fonds aux risques ESG à long terme, financièrement pertinents, et devrait faciliter la capacité à classer ou à sélectionner les fonds communs de placement et les ETF sur une échelle de notation allant de AAA à CCC. Cette notation vise à fournir une transparence au niveau du fonds et mesure les caractéristiques ESG de l'ensemble du portefeuille. Elle est calculée en établissant une correspondance directe entre les scores de qualité ESG de MSCI et les catégories de notation par lettre. Les leaders ESG sont des fonds ayant une note ESG de AAA ou AA (meilleurs de leur catégorie), et les retardataires ESG sont des fonds ayant une note ESG de B ou CCC.

Score de qualité ESG du MSCI : Calculé comme la moyenne pondérée des scores ESG de la participation sous-jacente, à l'exclusion de toute participation sous-jacente pour laquelle cette information n'est pas disponible. Il est fourni sur une échelle de 0 à 10, 0 et 10 étant respectivement les scores les plus bas et les plus élevés possibles. MSCI évalue les positions sous-jacentes en fonction de leur exposition et de leur gestion des principales questions ESG, qui sont divisées en trois piliers : l'environnement, le social et la gouvernance.

Couverture ESG en % : c'est le pourcentage du fonds et de l'indice de référence pour lesquels la recherche ESG MSCI est disponible.

Émissions CO_2 Périmètre 1 : les émissions directes de Périmètre 1 (tCO_2e) d'une entreprise provenant de ses activités. Les données relatives aux émissions directes représentent la valeur finale, revue et approuvée par MSCI, basée sur la méthodologie MSCI, qui sélectionne la valeur exacte à partir des sources disponibles.

Émissions CO_2 Périmètre 2 : les émissions indirectes d'énergie (tCO_2e) d'une entreprise dans le cadre de ses activités. Les données relatives aux émissions indirectes représentent la valeur finale, revue et approuvée par MSCI, basée sur la méthodologie MSCI, qui sélectionne la valeur exacte à partir des sources disponibles.

Intensité carbone totale : mesure l'intensité carbone globale du fonds ou de l'indice et l'efficacité carbone associée à ses participations, sur la base de l'expertise carbone et de la recherche fournies par MSCI ESG Research. Elle utilise les mesures de l'intensité carbone au niveau de l'entreprise (Périmètre 1 + Périmètre 2) par million de USD de chiffre d'affaires. Pour les emprunts d'État, le calcul se fonde sur le total des émissions de dioxyde de carbone du pays par million de USD de PIB.

Intensité carbone moyenne pondérée : mesure l'exposition sous-jacente des fonds aux émetteurs à forte intensité de carbone détenus en portefeuille. Elle correspond à la moyenne pondérée des métriques d'intensité carbone de l'émetteur concerné : émissions de niveau 1 et 2 pour un million USD de revenus pour les obligations d'entreprise et total des émissions carbone par pays pour un million USD de revenus pour les obligations d'État.

Indépendance du conseil d'administration : pourcentage moyen pondéré de membres du conseil d'administration respectant les critères d'indépendances du MSCI.

Femmes siégeant au conseil d'administration : pourcentage moyen pondéré de femmes siégeant au conseil d'administration.

SFDR : s'inscrivant dans le cadre du plan d'action de l'UE pour la finance durable, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) vise à promouvoir la transparence en matière de durabilité, en veillant à ce que les acteurs du secteur des services financiers fournissent aux clients des informations cohérentes sur la durabilité des produits et services qu'ils proposent. Le supplément du fonds et le site Internet de la société de gestion contiennent d'autres informations relatives à la conformité au SFDR.

Article 6 : Cet article oblige, en vertu du SFDR, soit à décrire la manière dont les risques liés à la durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement soit à expliquer les raisons pour lesquelles les risques liés à la durabilité sont jugés non pertinents.

Fonds au sens de l'Article 8 : un fonds qui, conformément aux critères énoncés à l'article 8 du SFDR. promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques et à condition que les entreprises dans lesquelles le fonds investit suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Fonds au sens de l'Article 9 : un fonds qui, conformément aux critères énoncés dans l'Article 9 du SFDR, a un objectif d'investissement durable.

Certaines informations contenues dans le présent document (les « Informations ») proviennent de/sont sous copyright de MSCI Inc., MSCI Solutions LLC ou de leurs sociétés affiliées (« MSCI »), ou de fournisseurs de données (collectivement dénommés les « Parties de MSCI »), et peuvent avoir été utilisées pour calculer des scores, des signaux ou d'autres indicateurs. Ces Informations sont réservées à un usage interne et ne peuvent être reproduites ou diffusées, en tout ou en partie, sans autorisation écrite préalable. Les Informations ne peuvent être utilisées pour formuler, et ne sauraient constituer, une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation de quelque titre, instrument ou produit financier, stratégie de trading ou indice que ce soit. Elles ne doivent pas non plus être interprétées comme une indication ou une garantie d'une quelconque performance à l'avenir. Certains fonds peuvent se fonder sur, ou être liés à, des indices MSCI, et MSCI peut percevoir une rémunération en fonction des actifs sous gestion du fonds ou d'autres indicateurs de mesure. MSCI a mis en place une séparation des informations entre la recherche sur les indices et certaines des Informations. Aucune des Informations en soi ne peut être utilisée pour déterminer quels titres acheter ou vendre ou à quel moment. Pour consulter les informations devant être publiées en vertu du Règlement européen sur la transparence et l'intégrité des activités de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) (Règlement (UE) 2024/3005), veuillez consulter le site www.msci.com/legal/sustainability-and-climate-resources-and-disclosures pour accéder aux publications d'informations relatives à la méthodologie et à l'organisation, ainsi que le site https://one.msci.com pour les publications d'informations relatives au niveau de notation. Les Informations sont fournies « en l'état » et l'utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait ou qu'il autorise des Informations. Aucune des Parties de MSCI ne certifie ni ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des Informations, et chacune d'elles exclut expressément toute garantie explicite ou implicite à leur sujet. Aucune Partie de MSCI ne peut être tenue responsable d'une quelconque erreur ou omission liée aux Informations indiquées dans le présent document, ni être tenue responsable pour tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou tout autre dommage (notamment la perte de bénéfices), et ce même si elle venait à être avertie de l'éventualité d'un tel dommage.

[1] Les données ESG et carbone proviennent de MSCI au niveau des titres. Tous les indicateurs ESG sont calculés par FE FundInfo, en répliquant la méthodologie MSCI, en utilisant les titres sous-jacents du portefeuille. Pour plus de détails, veuillez consulter la méthodologie de MSCI www.msci.com

[2] Le tableau de répartition des notes ESG n'inclut pas les positions de trésorerie et peut donc ne pas totaliser 100 %.

MSCI ESG Business Involvement Screening Research : fournit des recherches sur l'implication des entreprises dans les produits et les services, qui permettent aux investisseurs de filtrer les entreprises selon des critères spécifiques motivés par des considérations d'éthique, d'impact, de conformité ou de risque ESG.

Les définitions sommaires de chaque filtrage d'entreprise sont les suivantes :

Violations du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant violé les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les données sont basées sur la recherche sur les controverses MSCI ESG Controversies et le filtrage en fonction du respect des normes internationales MSCI ESG Global Norms.

Armes controversées : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant une activité en lien avec des armes controversées, notamment les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques et chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes à laser aveuglantes, les armes incendiaires et/ou les fragments non détectables.

Armes conventionnelles : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice identifiées comme ayant une activité en lien avec des armes conventionnelles ou leurs composants, systèmes et services de support.

Armes nucléaires : pourcentage des entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires entiers, qui fabriquent des composants développés ou sensiblement modifiés pour être utilisés exclusivement dans des armes nucléaires (ogives et missiles), qui fabriquent ou assemblent des plateformes de livraison développées ou sensiblement modifiées pour la livraison exclusive d'armes nucléaires, qui fournissent des services auxiliaires liés aux armes nucléaires.

Armes à feu civiles : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec les armes à feu, les munitions pour armes légères, y compris les automatiques et semi-automatiques pour le marché civil. La recherche exclut les produits vendus exclusivement pour les marchés militaire, gouvernemental et des forces de l'ordre.

Tabac : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec les produits du tabac, tels que les cigares, les kreteks, le tabac sans fumée, le tabac à priser, le snus, le tabac dissoluble et le tabac à mâcher. Cela inclut également les sociétés qui cultivent ou traitent les feuilles de tabac brut.

Charbon thermique : pourcentage d'entreprises du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec l'énergie provenant du charbon ou qui tirent leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique.

Sables bitumineux : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec les sables bitumineux, en particulier, la propriété de réserves et les activités de production.

Cannabis à usage récréatif : pourcentage de sociétés du fonds ou de l'indice qui ont été identifiées comme ayant des liens avec le cannabis à usage récréatif ou qui en tirent des revenus.

Contact

Services client
E-mail : investorqueries@invesco.com
etf.invesco.com

Publié par Invesco Investment Management Limited, Ground Floor, 2 Cumberland Place, Fenian Street, Dublin 2, Irlande.

Autorisé en Irlande et réglementé par la Banque Centrale d'Irlande.